

Image not found or type unknown



Contester une assemblée générale

Par **claudedulido**, le **14/05/2010 à 17:16**

Bonjour, l'an dernier lors de l'AG il a été notifié que le syndic était renouvelé jusqu'au 30 Avril 2010. hors les convocations sont parties le 03 Mai 2010 cachet de la poste : peut-on faire annuler ou contester cette AG ? De plus plusieurs questions présentées lors de l'AG 2009 ont été reportées et notifiées par écrit sur le rapport de cette assemblée 2009 hors elles ne sont pas réinscrites à l'ordre du jour de l'AG 2010. Peut-on faire annuler cette A.G ou la contester ? Merci de nous donner la marche à suivre. Nous comptons sur votre réponse, afin d'éclaircir le conseil syndical.